



**AIDE A LA SCOLARITE (Bourse scolaire et/ou aide au financement d'un AESH) POUR  
L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026  
DEUXIEME REUNION DU CONSEIL CONSULAIRE  
EN FORMATION BOURSES SCOLAIRES**

**Note d'information à l'attention des familles d'enfants français scolarisés au Lycée  
Albert Camus de Conakry**

Les familles françaises installées dans la circonscription consulaire de Guinée depuis le 15 mars 2025 intéressées par une demande d'aide à la scolarité, sont invitées à se procurer dès 10 septembre 2025, les formulaires de demande au format papier ainsi que la liste des documents à fournir (liste non exhaustive) auprès :

- de la Section consulaire de l'Ambassade de France à Conakry ;
  - des services du Lycée Français Albert Camus de Conakry ;
- ou sur le site internet de l'ambassade de France à Conakry :  
[ambafrance.org/services aux citoyens/bourses scolaires](http://ambafrance.org/services_aux_citoyens/bourses_scolaires)

Nous vous rappelons que la demande d'aide à la scolarité est uniquement en faveur des élèves de nationalité française scolarisés au Lycée Albert Camus de Conakry inscrits dans la circonscription de Guinée sur le registre mondial des Français établis hors de France et qui résident effectivement avec au moins un des deux parents

**Vous devez savoir que l'aide à la scolarité à l'Etranger n'est pas un droit dans la mesure où elle est octroyée chaque année dans le strict respect des dotations budgétaires allouées, au profit des familles démunies.**

## **Très important**

**Il est à noter qu'à compter de cette nouvelle campagne, les familles peuvent déposer leur demande d'aide à la scolarité, soit sous format papier, soit sous format numérique via l'application SCOLAIDE et solliciter un rendez-vous avec le service des affaires sociales.**

- La demande, **sous format papier** complété avec le plus grand soin, sans attendre la confirmation par l'école de l'inscription des enfants, doit être **impérativement remis en personne par au moins un des 2 parents**, à Monsieur Alphonse ADJANOHOUN sur rendez-vous pris par téléphone en appelant le standard de la section consulaire de l'Ambassade de France en Guinée ou, par courriel à l'adresse : [affaires-sociales.conakry-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:affaires-sociales.conakry-amba@diplomatie.gouv.fr)
- La demande d'aide à la scolarité **sous format numérique** doit se faire depuis le lien : <https://scolaide.aefe.gouv.fr> et sera complétée par un entretien individuel (au moins un des 2 parents) avec Monsieur Alphonse ADJANOHOUN sur rendez-vous pris par téléphone en appelant le standard de la section consulaire de l'Ambassade de France en Guinée ou, par courriel à l'adresse : [affaires-sociales.conakry-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:affaires-sociales.conakry-amba@diplomatie.gouv.fr)

**La date limite du dépôt des dossiers, sous forme papier et sous format numérique (entretien y compris) est fixée au plus tard le jeudi 09 octobre 2025 à midi (12h), délais de rigueur.**

**AVERTISSEMENT : Les familles qui déposeront leur dossier après cette date limite, ou qui l'expédieront par voie postale, verront celui-ci saisi et proposé à un rejet automatique. Il en sera de même pour les dossiers incomplets ou incohérents.**